



Déclaration liminaire de la CGT au CSE central du 12 décembre 2024

Pour la 3ème fois en presque 5 ans, l'examen d'un énième projet de loi de réforme de la gouvernance de l'Audiovisuel Public est ajourné.

Malgré cela, certains s'acharnent à vouloir le mener à bien alors que nos entreprises rencontrent leur public et que les audiences sont bonnes sur tous les supports. Oseront-ils relancer le processus une 4^{ème} fois dès que nous disposerons d'un nouveau gouvernement ? On peut le craindre, mais on peut aussi espérer que dans le contexte politique actuel, la raison l'emporte. Car, n'y a-t-il pas des projets plus urgents et plus importants à mener pour le pays et les Français ?

En fait, on comprend un peu mieux les enjeux concernant l'Audiovisuel Public : les rapprochements des différentes entités permettraient de dégager les économies imposées par le budget 2025 (s'il est voté un jour...). C'est en tout cas ce que vous avez prétendu, Mme la Présidente, devant la commission Culture de l'Assemblée nationale. Un aveu sur les véritables raisons de cette réforme.

Les choses sont donc claires, il s'agit rien de moins qu'un projet pour rationaliser les ressources : des emplois moins nombreux, moins coûteux et plus de temps de travail pour les salariés. Cela séduit sans doute dans les hautes sphères du pouvoir, où on est assez éloigné de la réalité du monde du travail, mais pas du côté des travailleuses et travailleurs de notre entreprise qui n'en peuvent plus d'être toujours plus pressés, jusqu'à en perdre le sens de leur travail et de leur attachement au service public.

-180 ETP : c'est l'objectif de réductions d'effectifs projeté par la direction de France Télévisions en 2025. Une nouvelle purge sur l'emploi. Il y a un peu plus d'un an nous étions pourtant soi-disant à l'os, disiez-vous, Madame la Présidente, car en plan social depuis 10 ans. Et là, tout à coup, ces déclarations sont balayées, la direction prétend continuer à trouver des marges de manœuvre sur l'emploi. Comme s'il y avait de la marge et qu'il était légitime de demander à notre entreprise des économies sans fin, en faisant abstraction de l'état déplorable du corps social.

Le pire, c'est que cela ne permettra même pas de faire face à l'énorme déficit qui s'annonce.

Pour la CGT, l'heure est tellement grave que la direction s'honorerait à s'opposer enfin à ceux qui nous imposent de telles économies. Elle redorerait son image si elle se posait en rempart protecteur des salariés dont elle a la responsabilité, plutôt que de donner l'impression qu'elle ne les considère que comme une charge.

Soyons réalistes, nous ne pourrions pas atteindre de tels montants d'économies : plus de 100 M€ de déficit envisagé en 2025. Mais qui va payer l'addition ?

Dans le réseau régional, le projet Tempo a nécessité un renfort de 60 ETP entre 2023 et 2024. Vaut-il falloir maintenant en supprimer plus de 100 au détriment de la santé des salariés ?

Doit-on définitivement abandonner toute idée de développement ?

Dans ce contexte, le projet de COM 2024-2028 est par terre, il faut tout revoir, autant sur le fond que sur la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs. Certes on ne repart pas de zéro et le CSEC aura son mot à dire sur la re-négociation du COM avec l'État.

Mais de son côté, que propose aujourd'hui la direction ? Des attaques tous azimuts contre les salariés, leurs perspectives professionnelles et leurs conditions de travail.

Elle n'a rien trouvé de plus urgent que d'engager une nouvelle restructuration de la Fabrique en supprimant purement et simplement deux cars de vidéo mobile, en reclassant les salariés sur les autres cars. Un projet inacceptable dont nous demandons le retrait immédiat.

Les salariés ne peuvent être condamnés à payer pour les errements stratégiques des dirigeants de la fabrique. Ces derniers ont définitivement perdu toute légitimité pour présider à l'avenir des moyens internes de fabrication. Nous demandons l'engagement d'une négociation pour construire un autre avenir à notre outil de fabrication plutôt que son inexorable rétrécissement méthodiquement orchestré par la direction actuelle.

Enfin, la CGT tient à réaffirmer qu'elle mettra tout en œuvre pour préserver l'accord collectif et tous les acquis sociaux des salariés. Qualifier cet accord d'obsolète est un non-sens absolu en cette période où nous nous devons de sauvegarder tous nos repères sociaux. Nous n'envisageons la négociation collective que sur la base d'un droit constant ou en amélioration pour les salariés, n'en déplaçant aux négociateurs patronaux.

Nous croyons au progrès social ! Dans le monde où nous vivons, c'est une idée moderne. Cet accord collectif est notre trésor, un acquis de haute lutte et nous n'entendons pas le brader.

Paris, le 12 décembre 2024